



Publié le : 20/10/21 Certifié exécutoire , le Maire : 20/10/21	Déposé en préfecture le : 20/10/21 Identifiant de télétransmission : 034-213400328-20211001-77121-AI-1-1
---	---

Service : D. AFFAIRES JURIDIQUES  
Réf : AP/AP

**JURIDIQUE** - CONSTAT D'HUISSIER - Permis de construire et d'aménager Place De Gaulle - Paiement des honoraires

Le Maire de la Ville de Béziers,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2122-22 et L.2122-23 ;

**VU** la délibération du Conseil Municipal n°22 en date du 21 septembre 2020, déléguant au Maire une partie de ses attributions ;

**VU** les travaux devant se tenir Place de Gaulle ;

**VU** la facture n°21F-7357 en date du 30 septembre 2021 d'un montant de 489,20€ (quatre cent quatre-vingt neuf euros vingt centimes) émise par le cabinet ALLIANCE DROIT BEZIERS pour la réalisation de constats d'affichages.

### DECIDE

**ARTICLE 1 :** d'arrêter le montant des honoraires dus à la SAS ALLIANCE DROIT BEZIERS à la somme de 489,20€ TTC au titre de la facture n° 21F-7357 du 30 septembre 2021 ;

**ARTICLE 2 :** de payer cette somme au moyen des crédits inscrits au budget de l'exercice en cours.

Fait en l'Hôtel de Ville de Béziers, le 20/10/2021

Robert MENARD

